



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juin 2001
Français
Original: anglais

Huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1332 (2000) du 14 décembre 2000, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 15 juin 2001 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

2. Dans sa résolution 1341 (2001) du 22 février 2001, le Conseil de sécurité a exigé des parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka (S/1999/815, annexe) qu'elles mettent en oeuvre intégralement le plan de Kampala et les sous-plans d'Harare de désengagement et de redéploiement des forces sans réserve dans le délai de 14 jours prévu par l'Accord d'Harare, à compter du 15 mars 2001. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité demandait instamment aux parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de préparer et d'adopter, le 15 mai 2001 au plus tard et en étroite liaison avec la MONUC, un plan et un calendrier précis qui mèneraient, conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, à l'achèvement du retrait total et en bon ordre de toutes les troupes étrangères se trouvant dans le territoire de la République démocratique du Congo. Le Conseil demandait aussi instamment à toutes les parties au conflit, agissant en étroite liaison avec la MONUC, d'élaborer d'ici au 15 mai 2001, pour exécution immédiate, des plans établissant des priorités en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation de tous les groupes armés visés au chapitre 9.1 de l'annexe A de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

3. Le présent rapport est présenté conformément aux résolutions ci-dessus et rend compte de l'évolution de

la situation depuis la parution du septième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, daté du 17 avril 2001 (S/2001/373).

II. Évolution de la situation politique

4. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, s'est rendu à ma demande dans la République démocratique du Congo juste après l'examen de mon septième rapport par le Conseil de sécurité, à la mi-avril. À Kinshasa, lors des entretiens qu'il a eus avec le Président Kabila et de hauts fonctionnaires, le Secrétaire général adjoint a reçu à plusieurs reprises l'assurance sans équivoque que le Gouvernement de la République démocratique du Congo était fermement attaché au processus de paix de Lusaka. Lorsqu'il a rencontré M. Jean-Pierre Bemba, Président du Front de libération du Congo (FLC), à Gbadolite, et le Président du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), M. Adolphe Onusumba, à Goma, M. Guéhenno a souligné l'importance que présentait le processus de désengagement pour l'application de l'Accord de Lusaka et préconisé une coopération plus étroite avec la MONUC. Pendant sa mission – au cours de laquelle il est également allé à Kisangani, Kananga et Kalemie – le Secrétaire général adjoint a défini les objectifs que l'Organisation des Nations Unies fixait à son action dans la République démocratique du Congo et il a invité les parties à rétablir un climat de confiance mutuelle de façon à renforcer la coopération entre elles et à établir une paix durable.



5. À la mi-avril, le Président Kabila a remanié le Gouvernement de la République démocratique du Congo et nommé de nouveaux ministres. Lors de la cérémonie de prestation de serment du nouveau cabinet, le 23 avril, le Président a invité les nouveaux ministres à éviter la corruption et à respecter l'état de droit, principes dont l'application contribuerait à créer les conditions requises pour que les institutions financières internationales envisagent avec bienveillance l'octroi d'une assistance économique à la République démocratique du Congo.

6. Dans un note verbale qu'elle m'a adressée le 3 mai 2001, la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a transmis une déclaration du Président Museveni concernant le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres formes de richesses de la République démocratique du Congo (S/2001/357). Le Président Museveni y indiquait que les forces ougandaises seraient sous peu retirées de la République démocratique du Congo et que son gouvernement envisageait de ne plus participer au processus de paix de Lusaka. Dans ma réponse, j'ai vivement engagé le Président Museveni à ne pas se retirer de ce processus qui était le meilleur gage de stabilité dans la région. Dans une lettre du 8 mai 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2001/461), le Chargé d'affaires de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies annonçait que l'Ouganda retirerait complètement ses forces de 10 positions (Basankusu, Dongo, Gemena, Gbadolite, Lisala, Bafwasende, Isiro, Butembo, Beni et Kanyabayonga) dans la République démocratique du Congo et continuerait à étudier s'il était sage de maintenir une présence à Buta et Bunia. Il précisait en outre qu'une présence serait maintenue sur les pentes occidentales des monts Ruwenzori jusqu'à ce que les intérêts de l'Ouganda, sous l'angle de la sécurité, soient pris en considération conformément à l'Accord de Lusaka. Tout en indiquant que le Gouvernement ougandais avait décidé que l'Ouganda demeurerait partie à l'Accord de Lusaka, cette lettre ajoutait que le Gouvernement se réservait le droit de dénoncer unilatéralement l'Accord s'il continuait à être mécontent de ce que la volonté politique de l'exécuter faisait apparemment défaut.

7. Désireux de donner un signe de rapprochement encourageant, le Président du Rwanda, M. Kagame, s'est rendu à Harare le 7 mai pour y rencontrer le Pré-

sident Mugabe. Les deux présidents se sont entretenus des efforts déployés pour accélérer la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka ainsi que des préoccupations du Rwanda du point de vue de la sécurité.

8. Le 8 mai, le Président du Nigéria, M. Obasanjo, a rencontré le Président Kabila à Kinshasa avant d'aller à Kigali pour y débattre avec le Président Kagame des perspectives de paix dans la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs.

9. Le 17 mai, jour où la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs est arrivée à Kinshasa, le Président Kabila a abrogé le décret-loi No 194 qui restreignait l'activité des partis politiques et annoncé de nouvelles mesures régissant leur organisation et leur fonctionnement. Cette annonce a été considérée comme un élément important d'une redynamisation du climat politique et un moyen de ranimer l'espoir d'un dialogue politique plus large.

10. Le 19 mai, le Président Kabila a accueilli à Kinshasa un mini-sommet auquel ont assisté le Président de l'Angola, M. dos Santos, le Président du Zimbabwe, M. Mugabe, et le Président de la Namibie, M. Nujoma. À l'issue de la réunion, les alliés ont publié un communiqué où, entre autres, ils réaffirmaient leur ferme attachement à l'Accord de Lusaka et invitaient l'Organisation des Nations Unies à déployer « une force de maintien de la paix appropriée et adéquate » eu égard aux exigences du processus de paix. Le communiqué accusait aussi le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi de se livrer à un génocide dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo.

11. Une réunion de l'Organe central de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits au niveau des chefs d'État et de gouvernement, s'est tenue à Lomé le 19 mai. Ce sommet a fait paraître un communiqué dans lequel il exprimait sa satisfaction devant l'attitude nouvelle du Gouvernement de la République démocratique du Congo et des autres parties à l'Accord de Lusaka.

12. Lors d'un point de presse, le 24 mai, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a annoncé les conclusions auxquelles avait abouti la Commission d'enquête sur l'assassinat de l'ancien Président, Laurent-Désiré Kabila. Un assassin y était nommé, mais il semble que la Commission ait considéré que les Gouvernements du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda ainsi que le RCD aient été impliqués

dans une tentative de coup d'État plus large. Les trois gouvernements et le mouvement rebelle ont rejeté avec force cette allégation.

13. Le 4 juin, le Ministre de la sécurité nationale de la République démocratique du Congo, M. Mwenze Kongolo, s'est rendu à Kampala pour y remettre au Président Museveni un message personnel du Président Kabila. Cela fait suite à la visite que le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, M. Eriya Kategaya, a faite à Kinshasa en avril et tend à confirmer les supputations selon lesquelles les deux chefs d'État se rencontreraient dans un proche avenir.

Dialogue intercongolais

14. À la suite de consultations menées très activement avec Sir Ketumile Masire, le médiateur neutre, des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et des mouvements rebelles se sont mis d'accord à Lusaka, le 4 mai, sur une série de principes fondamentaux destinés à servir de cadre au dialogue intercongolais.

15. Sur l'initiative de M. Jean-Pierre Bemba, Président du FLC, plusieurs groupes appartenant à la société civile, les principaux partis politiques et les mouvements rebelles FLC et RCD ont formé un collectif intitulé « Union des forces congolaises pour le respect intégral de l'Accord de Lusaka et la tenue du dialogue intercongolais » (UFAD). C'est la première fois que des relations officielles s'établissent entre des groupes civils et politiques installés sur le territoire contrôlé par le Gouvernement et le mouvement rebelle des provinces orientales.

16. Le médiateur neutre, Sir Ketumile Masire, a informé le Comité politique le 21 mai qu'une réunion préparatoire au dialogue se tiendrait le 16 juillet. Cette réunion aura pour but de déterminer l'ordre du jour, la date et le lieu du dialogue ainsi que les critères de participation. Avant cette réunion préparatoire, une mission sera entreprise dans les 11 provinces de la République démocratique du Congo par deux hauts fonctionnaires conseillers du médiateur, M. Mohamed El Hacem Ould Lebat, qui est à la tête du cabinet de Sir Ketumile à Kinshasa, et M. Archibald Mogwe.

17. Le nouveau climat politique a facilité le retour d'opposants politiques en exil, notamment de M. Etienne Tshisekedi, chef de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UPDS) et de M. Arthur

Z'Ahidi Ngoma, membre fondateur du mouvement rebelle RCD. Les deux hommes politiques ont indiqué qu'ils souhaitaient s'impliquer davantage dans les négociations politiques à venir.

Mission du Conseil de sécurité

18. Entre le 15 et le 26 mai, la mission du Conseil de sécurité s'est rendue dans la région des Grands Lacs pour y avoir des consultations avec les chefs d'État de plusieurs pays – Afrique du Sud, République démocratique du Congo, Angola, Namibie, Zimbabwe, Zambie, Burundi, République-Unie de Tanzanie, Ouganda et Rwanda –, pour rencontrer le médiateur neutre dans le dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, et le médiateur dans le processus de paix d'Arusha, M. Nelson Mandela. La mission s'est également entretenue avec M. Jean-Pierre Bemba (FLC) et M. Azarias Ruberwa (RCD), ainsi qu'avec des représentants de groupes religieux, de partis politiques d'opposition et des personnalités de la société civile à Kinshasa. Le rapport de la mission du Conseil de sécurité est paru le 29 mai (S/2001/521).

III. Évolution de la situation sur le plan militaire

19. La situation sur le plan militaire est restée généralement calme et des violations majeures du cessez-le-feu n'ont été signalées qu'aux environs de Bolomba dans la province de l'Équateur au début du mois de mai. Les Forces armées congolaises (FAC) ont accusé les troupes du FLC d'avoir attaqué l'une de leurs patrouilles et posé des mines dans la zone de Bolomba le 11 mai. Ultérieurement, le FLC a allégué que les FAC avaient tiré au mortier sur leurs positions le 22 mai. Depuis lors, la situation est restée relativement calme.

20. Le RCD a signalé de nombreux incidents au cours desquels des groupes armés non signataires, y compris les milices congolaises Maï-Maï, avaient attaqué aussi bien ses propres forces que la population civile locale dans les provinces orientales.

21. Le 28 mai, la MONUC a appris qu'une tentative de coup d'état, due à des militaires, avait été réprimée par le Gouvernement à Bangui. Mais les tirs se sont poursuivis dans la capitale de la République centrafricaine pendant plusieurs jours et d'autres informations ont fait état d'interventions de troupes de la Jamahiriya

arabe libyenne et d'unités du FLC soutenant le Gouvernement. Il semble que la situation soit maintenant calme.

Déploiement de la Mission

22. À la date du 8 juin 2001, la MONUC comptait au total 2 366 militaires dont 497 officiers de liaison et observateurs militaires. Dans la République démocratique du Congo, des officiers de liaison sont déployés à Kinshasa et auprès des états-majors des mouvements rebelles (à Bunia, à Gbadolite et à Goma); 24 autres officiers de liaison sont en poste dans les capitales des pays voisins, dont 17 appuient les travaux de la Commission militaire mixte. Des équipes d'observateurs militaires sont stationnées en 22 points : Basankusu, Befale, Boende, Bolomba, Dubie, Gemena, Ikela, Isiro, Kabalo, Kabinda, Kalemie, Kananga, Kindu, Kisangani, Lisala, Makanza, Manano, Mbandaka, Moba, Pepa, Pweto et Nchelenge au nord de la Zambie. En outre, la MONUC a formé 28 équipes d'observateurs militaires chargés de vérifier le désengagement des forces (voir par. 30 à 37 ci-après).

23. Les quatre états-majors de secteur sont à présent opérationnels; l'unité de garde d'infanterie fournie par l'Uruguay est déployée à Kalamie depuis le 29 mars; l'unité fournie par le Sénégal est déployée à Kananga depuis le 4 avril et à Mbandaka depuis le 27 avril; l'unité marocaine est déployée à Kisangani depuis le 20 avril et à Goma depuis le 10 mai et une unité tunisienne de 220 hommes est déployée à Kinshasa depuis le 20 mai. Depuis le 5 avril, le Gouvernement sud-africain déploie une unité d'évacuation sanitaire aérienne, une unité de secours en cas d'atterrissage en catastrophe sur un aéroport et six équipes de maintenance du fret aérien. Enfin, l'Uruguay a fini de déployer une unité fluviale comptant 176 personnes le 4 juin (voir l'annexe au présent rapport).

24. Dans sa résolution 1325 (2000) du 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix et a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes. Il demandait aussi à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en oeuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Dans le cadre du plan de désarmement, de démobilisation, de rapatriement,

de réinstallation ou de réinsertion, la Mission entreprendra, avec l'aide d'organisations intéressées au processus, un certain nombre d'activités concernant les combattantes ou les femmes accompagnant les ex-combattants aux centres de démobilisation.

Coopération des parties

25. Les parties ont continué d'assurer des conditions de sécurité satisfaisantes au personnel civil et militaire de la MONUC. En fait, ce sont l'effondrement de l'ordre public et les actions des groupes armés qui font peser la menace la plus grave sur la sécurité du personnel des Nations Unies. Le 26 avril, six agents du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été assassinés à Jitso et 26 étrangers ont été enlevés près de Butembo le 18 mai. Dans de nombreuses parties du pays, en particulier à l'est et dans le nord, l'insécurité est généralisée.

26. La coopération aux plans politique et militaire du Gouvernement et de ses alliés avec la MONUC a été satisfaisante, bien que celle-ci attende toujours une réponse officielle à sa demande d'autorisation d'exploitation d'une station radio. La coopération avec les commandants militaires de l'Armée patriotique rwandaise (APR) et des Forces de défense populaire ougandaise (UPDF) a également été satisfaisante, si ce n'est quelques cas de rétention d'information.

27. Toutefois, la MONUC a continué de se heurter à des difficultés et des retards dus au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) sur un grand nombre de questions, dont l'achat des biens et services nécessaires, en particulier le carburant et les rations, le RCD s'opposant à ce que les marchés soient attribués à des sociétés internationales au lieu de fournisseurs locaux. Le RCD fait aussi de grosses difficultés pour l'exonération de droits de douane des biens importés par des fournisseurs internationaux. Il refuse en outre d'accepter certaines sociétés adjudicatrices au motif qu'elles entretiendraient des liens avec des pays alliés au gouvernement. Il a aussi mis des bâtons dans les roues pour l'occupation de sites déjà spécifiés à Kisangani, et a cherché à entraver la présence de la MONUC dans les aéroports et les ports ainsi que la livraison de bacs de carburant à l'aéroport de Kalemie.

28. L'autorisation de mettre en place des installations de ravitaillement en carburant à Kalemie et Manono n'a été donnée par le RCD que le 20 avril, et

l'installation de Kalemie n'est devenue opérationnelle que le 14 mai. La MONUC a également fait état de la rétention d'informations concernant les positions tenues par le RCD à Anzi, Bishimike, Kindu et Lusambo.

29. La MONUC s'est aussi heurtée récemment à des problèmes dus à l'absence persistante de coopération de la part du FLC. Des retards déraisonnables ont été imposés pour les déploiements à Basankusu, Emate-Loa, Bolomba et Befale, et, par la suite la liberté de mouvements des observateurs déployés sur ces sites a été bridée. Le 10 mai, des observateurs de la MONUC, envoyés pour vérifier la position du FLC à Imese, ont été détenus au motif que le commandant local n'avait pas reçu de communication écrite autorisant leur visite; ce n'est qu'après de longues négociations et des contacts avec le président du FLC que les observateurs ont été libérés et que le FLC a laissé repartir leur hélicoptère. Le 22 mai, des observateurs de la MONUC basés à Bisankusu ont été empêchés par des soldats du FLC de rejoindre l'aéroport, sans qu'aucune justification ne leur ait été donnée. Le FLC n'a, à ce jour, permis à la MONUC de vérifier aucune de ses positions. La MONUC a également été la cible de campagnes de désinformation à la fois de la part du RCD et du FLC. La campagne venimeuse dans les médias contre la MONUC était à son apogée au moment de l'arrivée du contingent marocain à Kisangani le 20 avril et du déploiement d'observateurs militaires à Bisankusu le 22 mai.

Désengagement des forces

30. Comme indiqué dans mon rapport du 17 avril (S/2001/373, par. 32 à 37), la MONUC a commencé le processus de vérification par l'entremise de ses équipes de surveillance basées à Kalemie (secteur 4). Les opérations de vérification ont ensuite été entreprises dans les trois autres secteurs conformément au sous-plan de Harare concernant le désengagement, aux termes duquel les parties doivent retirer leurs forces de la ligne de front et les faire se replier jusqu'à de nouvelles positions défensives spécifiées dans le sous-plan de désengagement. La MONUC devait alors vérifier que le désengagement avait effectivement eu lieu, et contrôler ensuite les mouvements des parties pour s'assurer qu'elles continuaient de se conformer au plan.

31. Après le déploiement d'unités d'infanterie des Nations Unies dans chacun des quatre secteurs, la MONUC a constitué des équipes de vérification et de

surveillance pour superviser les mouvements des forces et s'assurer de leur conformité avec le plan de désengagement. La coopération des parties a dans l'ensemble été satisfaisante, même si, à certains moments et en certains lieux, les choses n'ont pas toujours été idéales. La MONUC s'est aussi heurtée à de sérieuses difficultés logistiques, et a dû, dans certains cas, établir des bases avancées de réapprovisionnement en carburant en raison de l'éloignement de certaines des nouvelles positions défensives.

32. Les opérations de désengagement et de vérification sont maintenant presque achevées dans trois des quatre secteurs. À la date du 4 juin, sur les 96 positions à partir desquelles les troupes devaient être redéployées, 69 avaient été visitées et le désengagement des forces dans ces zones vérifié. Sur deux sites au nord-ouest de Kabinda, les forces des FAC n'avaient pas été retirées jusqu'aux positions stipulées. La MONUC a depuis lors reçu du quartier général de la Force d'intervention alliée des assurances qu'elles allaient l'être. Dans la zone d'Ikela, un bataillon des FAC et un bataillon du génie zimbabwéen n'ont toujours pas été retirés, et au nord de la ville, les positions d'une compagnie des FAC et des forces du RCD ne sont distantes que d'un kilomètre. Le commandant de la Force d'intervention alliée, à plusieurs reprises, a donné au commandant de la MONUC l'assurance que les forces alliées se retireraient bientôt d'Ikela sur des positions spécifiées dans les sous-plans d'Harare. Les observations préliminaires de la MONUC semblent indiquer que cela est bien le cas.

33. Le seul secteur dans lequel le désengagement laisse jusqu'ici à désirer est le secteur 1, situé dans la province de l'Équateur, où les forces rebelles sont sous le contrôle de M. Jean-Pierre Bemba, le dirigeant du FLC. M. Bemba, à maintes reprises, a déclaré qu'il n'était pas disposé à désengager ses forces, dont une part importante se trouve à plus de 100 kilomètres des nouvelles positions défensives sur lesquelles elles sont censées se replier conformément au plan de désengagement. Pour expliquer ses réticences, le chef du FLC a déclaré craindre pour la sécurité des populations civiles dans les zones devant être évacuées par ses troupes, en raison en partie de la possibilité de représailles de la part des forces gouvernementales et de la présence signalée à proximité d'Interahamwe.

34. Le 12 avril, mon Représentant spécial a offert de déployer des observateurs supplémentaires dans la zone de désengagement pour donner de nouvelles assurances

à toutes les parties, et M. Bemba a accepté de commencer à désengager ses forces. Après des difficultés initiales pour faire parvenir les équipes d'observateurs sur le terrain, la MONUC a réussi à déployer des observateurs à Basankusu le 23 avril, à Makanza le 7 mai, à Bolomba le 15 mai, et à Befale le 16 mai.

35. Pendant les réunions de la Commission militaire mixte (CMM) et du Comité politique des 17 et 21 mai, le délégué du FLC a continué d'exprimer des craintes au sujet de la sécurité des populations civiles et a cherché à lier le désengagement du FLC au déploiement de personnel de la composante civile de la MONUC dans les zones devant être évacuées par les forces rebelles. Après avoir été informé que des agents humanitaires et des agents « droits de l'homme » de la MONUC seraient déployés à partir du lundi 28 mai, le délégué du FLC a déclaré accepter le désengagement des forces de sa faction et leur repli à compter du 1er juin jusqu'à des positions convenues. M. Bemba a renouvelé cet engagement lorsqu'il a rencontré la mission du Conseil de sécurité à Kampala le 25 mai.

36. À compter du 31 mai, la MONUC a signalé des mouvements initiaux de repli des forces du FLC à partir des lignes de front de Bolomba et de Befale. Les observateurs de la MONUC n'ont jusqu'à présent pas pu vérifier le désengagement à Bolomba, car ils sont déployés du côté des FAC, et la zone située entre les positions de ces dernières et celles du FLC est minée et inaccessible. Toutefois, l'équipe de la MONUC à Befale a confirmé le désengagement du FLC et indiqué avoir observé des camions pleins de soldats et des hommes de troupes à pied qui remontaient vers le nord. Le commandant du FLC à Befale a informé l'équipe que ses troupes se dirigeaient vers une zone située à 15 kilomètres au nord le long de l'axe Basankusu-Befale. On n'a cependant aucune indication d'un désengagement des forces du FLC d'Emate.

37. La MONUC a également collaboré avec les parties pour obtenir le retrait des troupes et du matériel ougandais de Bafwasende. Le RCD a refusé d'autoriser le transit par l'aéroport de Kisangani, et la MONUC explore la possibilité d'une extraction par la route ou via Isiro.

Retrait des forces étrangères

38. Pendant la période du 23 mai au 1er juin, les observateurs militaires de la MONUC ont surveillé le

retrait d'Isiro des troupes des UPDF et de leur matériel. Le 26 mai, des observateurs de la MONUC ont suivi les premiers retraits de troupes ougandaises de Gemena. Il a également été demandé à la MONUC d'observer le retrait de Dongo d'un bataillon des UPDF à compter du 3 juin.

39. Des observateurs de la MONUC ont signalé que trois bataillons zimbabwéens s'étaient retirés de positions situées sur la ligne de front entre le 3 avril et le 1er mai, mais on ne sait pas si ces unités ont été rapatriées au Zimbabwe. D'Harare et du quartier général de la Force d'intervention alliée à Kinshasa, des officiels ont annoncé l'intention de réduire les effectifs zimbabwéens en République démocratique du Congo, mais aucune notification formelle ni aucun détail n'ont été communiqués.

Groupes armés

40. La situation sécuritaire dans les provinces de l'est demeure extrêmement précaire. Le RCD soutient que des groupes armés continuent de lancer de nombreuses attaques dans les Kivus et maintient formellement que Kinshasa persiste à appuyer les groupes armés. Le 29 mai, le RCD a annoncé que ses forces avaient pris l'aérodrome de Kilembwe dans le Sud-Kivu, lequel était, selon lui, utilisé par les FAC pour réapprovisionner les ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR) et les Interahamwe.

41. Dans une déclaration rendue publique le 29 mai, le Secrétaire général du RCD a accusé le Gouvernement de chercher à transférer la guerre dans les régions de l'est, alléguant une multiplication des attaques par des groupes armés depuis la prise de fonction du Président Joseph Kabila. Il a souligné que le RCD ne se satisfèrait pas d'un accord de cessez-le-feu « factice » sur la ligne de front, alors que des groupes armés poursuivaient leurs attaques dans les Kivus et dans le nord du Katanga. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a démenti cette allégation, soulignant qu'il ne prêtait pas assistance à des groupes armés dans les Kivus et que les Maï-Maï devaient être distingués des groupes armés puisqu'il s'agissait de citoyens congolais qui luttent contre les « forces d'agression ».

42. Pendant la réunion du Comité politique, le 21 mai, un émissaire du Gouvernement burundais a signalé des mouvements de grande ampleur vers l'est

de rebelles du Front pour la défense de la démocratie (FDD), survenus au cours des deux mois et demi précédents. Il a soutenu que les rebelles des FDD basés en République démocratique du Congo étaient encouragés à quitter ce pays, et que près d'un tiers d'entre eux étaient rentrés au Burundi où ils étaient responsables de la récente flambée de violence à Bujumbura et aux alentours. L'émissaire a aussi indiqué qu'un grand nombre de rebelles du FDD s'étaient infiltrés en République-Unie de Tanzanie, où ils constituaient une menace potentielle pour la stabilité du Burundi.

43. La MONUC a reçu des indications selon lesquelles le Gouvernement aurait pris des mesures pour cantonner plusieurs centaines de ressortissants rwandais soupçonnés d'avoir combattu dans les FAC et dans les forces alliées ou à leur côté. La MONUC n'a encore reçu aucune notification officielle de cette opération de cantonnement ni aucune demande d'aide pour le rapatriement ou la réinstallation des intéressés.

La situation à Kisangani

44. Le Rwanda et l'Ouganda ont continué de maintenir leurs forces à une distance d'environ 100 kilomètres du centre de Kisangani. Néanmoins, des éléments militaires du RCD sont demeurés dans la ville, les dirigeants du RCD soutenant que leurs craintes concernant la sécurité ne leur permettent pas de retirer leurs forces avant l'arrivée de troupes des Nations Unies en effectifs suffisants. Le RCD assure l'administration civile, y compris la police, de la ville.

45. L'arrivée du premier contingent, un contingent marocain, à Kisangani, le 20 avril, a été accueillie avec le plus grand enthousiasme par la population locale. Le contingent et le quartier général de secteur de la MONUC sont maintenant bien établis dans la ville. Pendant la réunion du Comité politique avec la mission du Conseil de sécurité, le 22 mai, celle-ci a vivement exhorté le RCD à démilitariser Kisangani conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil.

Planification en vue du retrait des forces étrangères et du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration, du rapatriement ou de la réinstallation des groupes armés

46. Conformément à la résolution 1341 (2001) du Conseil de sécurité, la CMM, en étroite collaboration avec la MONUC, a élaboré des plans pour le retrait total de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo ainsi que pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration, le rapatriement ou la réinstallation des groupes armés visés dans l'Accord de Lusaka. Les premières mesures en ce sens de la CMM et du Comité politique sont décrites dans mon rapport du 17 avril (S/2001/373, par. 43 à 49). La CMM et le Comité politique ont continué de se réunir en avril et mai pour renforcer et affiner ces projets.

47. Les deux projets de plan ont été discutés de façon très détaillée pendant la réunion du Comité politique avec la mission du Conseil de sécurité le 22 mai. On trouvera dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité (S/2001/521 et Add.1) un compte rendu de ces discussions ainsi que le texte des plans, et le calendrier proposé pour le retrait des forces étrangères.

48. À la réunion avec le Comité politique, les membres de la mission du Conseil de sécurité ont insisté sur le fait que les parties devaient fournir les informations détaillées nécessaires concernant les effectifs, les emplacements, les zones de rassemblement, les itinéraires de retrait et les calendriers afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de faire ses propres plans pour aider les parties et contrôler le retrait des forces étrangères. La mission du Conseil de sécurité a aussi clairement indiqué que le désarmement, la démobilisation, la réintégration, le rapatriement ou la réinstallation des groupes armés devaient avoir pour toile de fond une étroite coopération entre les Présidents Kabila et Kagame. Ses termes devaient être pris à la lettre, et l'Organisation des Nations Unies prêterait son assistance compte tenu du degré de détermination à se plier aux plans manifesté par les parties. La première condition essentielle était que les parties communiquent les informations requises, notamment les effectifs, la localisation et l'armement des divers groupes armés, ainsi que les sites proposés pour les zones de démobilisation.

La mission du Conseil de sécurité a tenu à bien faire savoir que le Conseil s'attendait à voir des progrès continus et persistants et le strict respect de tous les accords et calendriers. L'élan devait être maintenu, et les violations ne seraient pas tolérées.

49. Sur la base des informations devant être fournies, la MONUC devrait élaborer des plans et des modalités pour l'assistance à apporter par l'Organisation des Nations Unies. Cela ne pourrait être fait avant l'expiration du mandat de la MONUC le 15 juin que si les informations parvenaient à New York d'ici au 1er juin. Alors seulement, il serait possible de les utiliser comme base pour les recommandations exposées dans le rapport du Secrétaire général.

50. En l'occurrence, à la date du 8 juin, seuls l'Ouganda et l'Angola avaient communiqué des informations sur les effectifs, la localisation et l'armement de leurs forces en République démocratique du Congo, conformément au plan de retrait des forces étrangères. De nouveaux progrès dans le développement du concept et l'élaboration d'un plan détaillé susceptible d'approbation par les parties, puis d'application, ne pourront être faits tant que la Namibie, le Rwanda et le Zimbabwe n'auront pas communiqué des informations sur leurs propres forces.

Colocalisation de la CMM et de la Mission

51. La MONUC a continué de coopérer étroitement avec la Commission militaire mixte (CMM) et a maintenu, à cette fin, une équipe de liaison et des spécialistes de la planification à Lusaka. Pendant la période à l'examen, les quatre CMM ont partagé les locaux des quartiers généraux de secteur de la MONUC à Kalemie, Kananga, Kisangani et Mbandaka, ce qui a permis à leurs membres de participer activement à la vérification du désengagement et du redéploiement des forces. À la demande du Président de la CMM, la MONUC a facilité un déplacement de celle-ci en République démocratique du Congo du 29 mai au 2 juin.

52. La CMM a dépêché une équipe d'évaluation à Kinshasa du 20 au 26 avril pour évaluer les besoins d'ordre pratique afin d'assurer la sécurité de ses délégués à Kinshasa. L'équipe s'est aussi rendue à Brazzaville pour explorer avec les autorités de la République

du Congo la possibilité de loger temporairement certains délégués de la CMM dans cette ville.

53. Sur la recommandation de la mission du Conseil de sécurité envoyée en mai 2001 dans la région des Grands Lacs, le Conseil a invité le Comité politique à donner à la CMM pour instruction de partager immédiatement les locaux de la MONUC à Kinshasa ou, à défaut, de montrer quelle nouvelle contribution elle pourrait apporter au processus dans la situation actuelle.

IV. Aspects humanitaires

54. Au cours du pire attentat contre des travailleurs humanitaires commis en République démocratique du Congo depuis des années, six employés du CICR ont été brutalement exécutés à l'arme blanche et par balle le 26 avril 2001 alors qu'ils effectuaient une mission d'évaluation à une soixante de kilomètres au nord de la ville de Bunia. Les victimes étaient quatre citoyens de la République démocratique du Congo, dont une femme, et deux employés internationaux, dont une autre femme. Au cours des derniers mois, de nombreux travailleurs internationaux de Bunia ont reçu des lettres de menace envoyées par l'un des groupes ethniques de la région, et en avril, la MONUC a évacué l'un de ses agents humanitaires pour raisons de sécurité.

55. Au cours de la période considérée, le nombre des Congolais réfugiés dans les pays voisins de la République démocratique du Congo s'élevait toujours à plus de 338 450 selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La majorité d'entre eux se trouvaient en République-Unie de Tanzanie (114 436), en République du Congo (83 680) et en Zambie (56 000). Le nombre de réfugiés étrangers en République démocratique du Congo est toujours estimé à plus de 329 000. L'Angola, avec 179 580 réfugiés établis principalement dans les provinces du Bas-Congo, de Bandundu et de Katanga, et le Soudan, avec 74 300 réfugiés établis dans le coin nord-est de la province Orientale, fournissent les deux plus gros contingents.

56. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a profité de l'amélioration progressive des conditions d'accès à des régions jusque-là très peu accessibles pour procéder récemment à un nouveau calcul par province du nombre des personnes déplacées, d'où il ressort qu'il y avait actuellement 2 041 000 déplacés dans l'ensemble du pays. Les concentrations les plus

fortes ont été constatées dans les provinces de l'est : Nord-Kivu (620 000), Sud-Kivu (373 000), Katanga (354 000), Orientale (220 000) et Maniema (132 000). Vient ensuite le nord-ouest, avec quelque 171 000 déplacés dans la province de l'Équateur. D'autres provinces accueillent des personnes déplacées, dont le Kasai oriental (114 000), le Kasai occidental (29 000) et Kinshasa (28 000).

57. On estime que 16 millions de personnes ont un besoin critique d'aide alimentaire en République du Congo à cause de la trop longue durée de leur déplacement, de la rupture des circuits traditionnels d'approvisionnement due à la guerre et d'une hausse alarmante des prix. Ce sont les enfants que la malnutrition frappe le plus durement, surtout dans la capitale, Kinshasa, et dans les grands centres urbains. La baisse sensible de la production agricole, la pénurie de devises fortes qui permettraient de compenser cette baisse par des importations alimentaires et la baisse du pouvoir d'achat de la population sont autant de facteurs qui ont contribué à la création d'un déficit alimentaire important et durable. Malgré les pénuries constatées, la production agricole demeure considérable dans de nombreuses régions du pays, mais les conditions de sécurité empêchent cette production d'alimenter les marchés traditionnels.

58. En étroite coopération avec mon Représentant spécial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a invité le Gouvernement et les groupes rebelles à s'entendre pour ouvrir des couloirs humanitaires qui permettraient de renouer des liens commerciaux, notamment sur le plan alimentaire, entre Kinshasa et les provinces de l'est et du nord. La province de l'Équateur a toujours été un gros fournisseur du marché de Kinshasa, et la rupture des échanges commerciaux entre la capitale et ses fournisseurs a été une source de difficultés tant pour les agriculteurs de l'Équateur que pour les consommateurs de Kinshasa.

59. La situation sanitaire en République démocratique du Congo continue d'être une profonde source de préoccupation. Environ 37 % de la population n'a toujours pas accès à des installations médicales de base et moins de 47 % des habitants ont accès à de l'eau potable. Selon des statistiques récentes publiées par le Gouvernement, 2 millions de personnes seraient infectées par le virus du sida, soit deux fois plus qu'en 1999. Les provinces de l'est présentent les taux les plus élevés, le nombre des personnes atteintes ayant été multi-

plié par cinq et leur proportion étant passée de 4 % à 22 % au cours des deux dernières années dans des villes comme Goma, Bukavu et Beni.

60. Selon une enquête de mortalité publiée le 8 mai 2001 par le Comité international de secours (International Rescue Committee), depuis le début des combats en août 1998 le nombre des décès parmi la population civile présenterait un « excédent » de 2,5 millions de morts par rapport à ce qu'il aurait normalement été s'il n'y avait pas eu la guerre. Cette étude actualise et développe une étude précédente menée en 2000, selon laquelle l'« excédent » de décès civils par rapport à la normale s'élevait à 1,7 million pour les 22 premiers mois du conflit. L'une et l'autre études font observer que l'immense majorité de ces décès est liée à la maladie et à la malnutrition, deux phénomènes que l'on peut attribuer à la guerre qui a dévasté le système de santé publique et l'économie de la République démocratique du Congo. La persistance des combats et de l'insécurité a poussé des centaines de milliers de personnes à se réfugier dans des forêts et des jungles où elles se retrouvent sans nourriture, sans médicaments et sans abri. De leur côté, les organismes humanitaires se sont trouvés coupés des régions atteintes par la guerre à cause de l'insécurité qui y règne.

61. L'une et l'autre études ont fait ressortir un nombre proportionnellement moins élevé de morts – 350 000 en 33 mois – directement attribuables à la violence. Malgré cela, selon le directeur de ces études, un foyer interrogé sur huit a connu la mort violente d'un membre de la famille au cours de cette période. L'impact disproportionné de la guerre sur les jeunes enfants sont l'une des constatations les plus troublantes de ces études. Ainsi, la proportion d'enfants de moins de 2 ans dans la population est considérablement plus faible qu'elle ne devrait l'être. Dans deux des circonscriptions ayant participé à l'enquête, Moba et Kalemie, on estime que 75 % des enfants nés pendant la guerre sont morts ou mourront avant leur deuxième anniversaire.

62. Au cours d'une récente visite en République démocratique du Congo, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Kenzo Oshima, a invité la communauté internationale des bailleurs de fonds à augmenter le niveau de son aide au cours des prochains mois afin que les organismes de secours puissent renforcer leurs moyens d'intervention sur le terrain et disposer de ressources accrues pour combler le « déficit humanitaire massif » du pays. M. Oshima a fait savoir

que le désengagement des forces combattantes et le déploiement d'observateurs de la MONUC dans les zones du front avaient déjà permis d'améliorer l'accès aux populations vulnérables et que certains civils – comme à Kabinda, ville près de laquelle passait le front – sentaient déjà les effets du processus de paix. M. Oshima a évoqué l'importance de mettre en place des programmes spécialisés qui permettent de faire face aux problèmes particuliers posés par les enfants soldats, la violence à l'encontre des femmes, les femmes et les enfants déplacés, et les traumatismes psychosociaux au sein des populations affectées par la guerre. Il a également fait valoir que partout où la situation le permettait, il faudrait élaborer des programmes de réinstallation à l'intention des personnes déplacées et des réfugiés et à l'appui du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Il a invité les bailleurs de fonds à reconnaître l'importance des « dividendes de la paix » que pourrait produire un accroissement rapide de leur aide aux activités humanitaires et de réinsertion. De son côté, la MONUC devrait tirer parti de la densité et de la vitalité du réseau associatif féminin et des groupes civiques locaux pour leur confier le soin de lancer et d'exécuter des activités humanitaires en complément de ses propres programmes.

63. À la suggestion de la MONUC et avec l'appui de divers organismes humanitaires des Nations Unies, on met la dernière main aux préparatifs d'une opération « bateau de la paix » sur le Congo. Le départ du premier bateau qui ira de Kinshasa à la province de l'Équateur avec une cargaison de marchandises et d'approvisionnements destinés à la population de cette région est prévu pour le mois de juillet. Cette opération a pour double objectif d'encourager la reprise du trafic fluvial et de revitaliser l'activité économique de la région. Le même bateau poursuivra ensuite sa route vers Kisangani, ville qui a beaucoup souffert de l'interruption du trafic fluvial au cours des trois années du conflit. La MONUC participe aux efforts tendant à obtenir l'accord des parties concernées (Gouvernement, Front de libération du Congo et Rassemblement congolais pour la démocratie) sur les aspects administratifs, sécuritaires et logistiques du projet.

V. Droits de l'homme

Territoire se trouvant sous le contrôle du Gouvernement

64. Comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus, le Gouvernement a abrogé le décret-loi No 194, qui limitait les activités des partis politiques, et a promulgué une nouvelle loi concernant le droit à la liberté d'opinion politique, d'association et de participation aux affaires publiques et aux élections. Il est encore trop tôt pour évaluer les effets de cette nouvelle loi sur la libéralisation du climat politique. Le Gouvernement, dans le cadre d'une amnistie générale, a libéré plus de 700 prisonniers, y compris des opposants politiques et des journalistes, et huit personnes qui avaient été détenues à la suite de l'assassinat du Président Kabila. Cinq enfants soldats condamnés à mort par la Cour militaire de Matadi, Bas Congo, ont également été libérés. Le bureau de l'organisation non gouvernementale Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO), qui avait été fermé il y a trois ans, a pu rouvrir.

65. On a néanmoins constaté la persistance de violations des droits de l'homme, notamment d'arrestations arbitraires et de pratiques d'extorsion. Les restrictions aux droits fondamentaux à la liberté d'expression et à la sécurité de la personne ont été maintenues. Des membres de groupes de défense des droits de l'homme et des journalistes ont été détenus pour s'être élevés contre des violations de droits de l'homme ou pour avoir pris des positions considérées comme hostiles au Gouvernement. Des informations alarmantes ont fait état de la réouverture de centres de détention qui n'avaient été fermés que récemment par le nouveau Président.

Territoire se trouvant sous le contrôle du FLC

66. Le meurtre de six membres du CICR aux alentours de Bunia en avril s'est produit dans le contexte de massacres ethniques entre les Lendu et les Hema, qui a fait plusieurs milliers de victimes au cours de l'année écoulée. Par solidarité avec le CICR, tous les organismes des Nations Unies ont suspendu leurs activités dans la région jusqu'à ce que les coupables soient appréhendés et jugés selon les lois en vigueur. Une équipe militaire d'enquête mixte FLC/UPDF a été

constituée pour retrouver les meurtriers et les traduire en justice. À la suite de ces meurtres, des combats ont à nouveau éclaté entre les Hema-Bagerere et les Lendu, dans les régions de Fataki et de Djugu. Des efforts de médiation et des initiatives d'éducation aux droits de l'homme sont en cours, avec l'active participation de spécialistes des droits de l'homme de la MONUC et d'autres organisations humanitaires.

Territoire se trouvant sous le contrôle du RCD

67. Dans les provinces de l'est, les informations dont on dispose font état de tensions ethniques et d'attaques de groupes rebelles armés et de leurs alliés; de récents massacres de femmes et de viols de femmes et d'adolescentes, de pillages et d'incendies de villages et d'attaques de la population civile; de banditisme généralisé, et de pillages de groupes armés et de soldats n'ayant pas touché leur solde.

68. Au Sud-Kivu, selon des informations non confirmées, des hommes armés auraient fait une descente le 23 avril sur Ilangi et tué sept femmes enceintes qui se trouvaient dans un centre de santé, attendant d'accoucher de leurs bébés. Leurs corps auraient été jetés dans le fleuve Ulindi. De telles pratiques seraient fréquemment utilisées contre des personnes soupçonnées de sympathie à l'égard des camps opposés. Six membres, quatre femmes et deux hommes, d'une organisation non gouvernementale humanitaire burundaise/néerlandaise, Memisa, ont été enlevés le 11 mai par des membres du FDD.

69. Dans le nord du Katanga, des affrontements entre les groupes armés et les forces rebelles et leurs alliés ont aggravé l'insécurité de la région. Les champs et les zones fertiles sont occupés par les groupes armés (ex-FAR, Interahamwe, FDD, Maï-Maï) tandis que les villes et les cités sont occupées par les forces du RCD. La population civile, prise en otage par les camps opposés, a vu sa liberté de mouvement sévèrement limitée. Récemment, 12 femmes auraient été enlevées par les Maï-Maï, qui auraient tué 10 d'entre elles par la suite. La nuit du 7 mai, les villages de Kassama et de Mwenge, au nord-ouest de Pweto, auraient été attaqués par des miliciens interahamwe portant des uniformes des FAC.

70. Néanmoins, la société civile et les groupes s'occupant des droits de l'homme dans les provinces tenues par les rebelles continuent à affirmer leur droit

de libre expression et d'association et à critiquer le RCD et ses alliés rwandais. Outre des douzaines d'associations de droits de l'homme, on compte de nombreux groupes non gouvernementaux s'occupant de questions de développement et de questions humanitaires, des églises militantes et des journalistes indépendants. Les membres de ces groupes sont systématiquement victimes de violences physiques, d'arrestations arbitraires et de mises en détention par les autorités pour les activités qu'ils mènent.

VI. Protection des enfants

71. La situation concernant le recrutement des enfants dans les forces armées demeure un sujet de vive préoccupation. La MONUC a continué de signaler la présence d'enfants soldats dans toute la République démocratique du Congo. On se demande également avec de plus en plus d'inquiétude si les mouvements rebelles des provinces de l'est n'intensifient pas leur recrutement d'enfants afin de compenser le désengagement et les retraits d'unités militaires des UPDF et de l'APR.

72. Mon Représentant spécial pour les enfants dans les conflits armés, M. Olara Otunnu, est arrivé à Kinshasa le 24 mai pour une visite de 10 jours. Il s'est entretenu avec le Président Kabila et des membres de son gouvernement, notamment les ministres des affaires étrangères, de la défense, des droits de l'homme, des affaires sociales et de la famille ainsi qu'avec le commissaire chargé des relations avec la MONUC. Au cours de ces entretiens, le Président Kabila a indiqué à M. Otunnu qu'il avait déjà donné par écrit ordre à l'armée de ne plus recruter d'enfants, et que son gouvernement avait ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. M. Otunnu s'est également entretenu avec les chefs des organisations des Nations Unies, des spécialistes de la protection des enfants de la MONUC, de l'UNICEF, du HCR, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des membres d'organisations non gouvernementales internationales à vocation humanitaire et des représentants de la société civile ainsi qu'avec Adolphe Onusumba, Président du RCD, et Jean-Pierre Bemba, chef du FLC.

73. Lors de réunions tenues à Kinshasa, Goma, Bukavu, Bunia et Kisangani, M. Otunnu a plaidé en faveur de tous les enfants touchés par la guerre, notam-

ment les enfants déplacés réfugiés, souffrant de malnutrition, traumatisés, ceux qui n'ont plus accès à l'enseignement et aux services de santé, les petites filles victimes de viols et les enfants soldats. Pour les enfants soldats en particulier, M. Otunnu a recommandé la cessation du recrutement, de l'entraînement et de l'utilisation des enfants comme combattants, ainsi que la création d'un système de contrôle de la cessation des recrutements; il a préconisé l'accès aux camps militaires d'équipes mixtes militaires et civiles chargées de recenser les enfants soldats afin de faciliter l'application du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation de ces enfants; l'amélioration de l'accès des organisations humanitaires à la population touchée, en particulier aux enfants; une amélioration de la sécurité générale pour permettre la libre circulation des populations dans tout le pays; et le renforcement du système judiciaire pour mettre un terme à l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits de l'homme.

74. Comme je l'ai indiqué dans mon septième rapport (S/2001/373), une équipe de recenseurs civils et militaires s'est rendue dans les camps militaires se trouvant sous le contrôle du Gouvernement des provinces du Kasai occidental, du Katanga, du Bas Congo et du Kinshasa afin de rencontrer les enfants soldats et d'établir un profil préliminaire des enfants enrôlés dans les FAC. Comme cette initiative s'est heurtée à un certain nombre de problèmes en raison du manque de communications entre le haut commandement militaire et les commandants des unités militaires des camps visités, le Ministère de la défense a alors décidé d'organiser un séminaire de sensibilisation à l'intention de l'armée, qui facilitera également le déroulement du recensement complet des enfants soldats. À la suite d'une intervention de l'UNICEF auprès des ministres des Ministères de la défense et des droits de l'homme, le Président Kabila a accepté d'ouvrir ce séminaire et a demandé au Ministère de la défense et à l'UNICEF de l'organiser dès que possible.

75. Dans mon septième rapport, j'ai indiqué que l'UNICEF et le CICR travaillaient en étroite coopération à la réunification avec leur famille des enfants des régions de Beni, Butembo et Bunia, qui avaient été transportés en Ouganda par l'UPDF. Les enfants se trouvent encore dans le camp de Kyankwanzi en Ouganda, où ils sont pris en charge par l'UNICEF. Néanmoins, à la suite du meurtre de six membres du CICR, ce dernier, partenaire principal des activités de réunifi-

cation, a suspendu ses opérations dans le district d'Ituri. L'UNICEF a conclu un accord avec une ONG locale, SOS Grands Lacs, pour poursuivre le processus de recherche des familles de manière à ce que le regroupement familial puisse commencer sous peu. Néanmoins, compte tenu de la situation de la sécurité dans la province d'Ituri, il convient de faire preuve du maximum de prudence.

VII. Redressement économique

76. Dans mes rapports antérieurs sur la MONUC, j'ai évoqué le besoin urgent d'atténuer les souffrances du peuple congolais et d'améliorer la situation économique désastreuse du pays. Je pense que les membres du Conseil de sécurité conviennent avec moi qu'il faut impérativement que le retour à la paix en République démocratique du Congo s'accompagne d'un redressement économique. J'ai donc demandé à mon représentant spécial de suivre les efforts visant à ranimer la vie économique du pays et à aider tous ces efforts et toutes les initiatives connexes dans la mesure du possible.

77. Se rangeant à l'avis du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, le Gouvernement a suspendu la licence exclusive de commerce des diamants octroyée en 2000 à une compagnie étrangère et a annoncé des mesures de libéralisation de ce commerce.

78. Une autre importante initiative prise par le Gouvernement concerne la remise en état de deux centrales électriques du barrage d'Inga, la plus grande installation de production d'électricité de l'Afrique subsaharienne. Ces centrales fonctionnent à environ 20 % de leur capacité et 7 % seulement de la population congolaise a accès à l'électricité. Des négociations sont en cours pour obtenir des investissements étrangers d'un montant d'un milliard de dollars environ afin de les remettre en état.

79. Dans une décision marquant la reprise de l'aide au développement de l'Union européenne, le 4 mai, le Commissaire européen au développement a annoncé le déblocage de 120 millions d'euros destinés à financer des activités d'atténuation de la pauvreté et de promotion des droits de l'homme. Le Commissaire s'est félicité des mesures positives que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait prises récemment et a réaffirmé la volonté de l'Union européenne d'appuyer le processus de paix et de réconci-

liation. Le FMI et la Banque mondiale ont tous deux souligné qu'ils étaient prêts à appuyer le Gouvernement et donnent des conseils sur les mesures visant à maîtriser l'inflation, à enrayer la corruption et à établir un système de vérification efficace. Le 26 mai, le Gouvernement a annoncé la décision de libéraliser les taux de change du franc congolais, éliminant ainsi la grande disparité existant entre les taux officiels et les taux du marché. D'autres mesures ont été prises, notamment l'abolition du contrôle des prix des carburants, décision destinée à remédier à l'une des causes sous-jacentes des pénuries de carburants à Kinshasa.

80. Reconnaissant que la réouverture du réseau fluvial aurait d'importants bénéfices, non seulement pour le commerce et la liberté de circulation, mais également pour l'instauration d'un climat de confiance et le renforcement de l'unité nationale, la MONUC a ouvert des négociations avec les parties pour la reprise du trafic fluvial entre Kinshasa, Mbandaka et Kisangani. Au cours de sa visite en République démocratique du Congo en avril, M. Guéhenno a proposé la création d'une commission du bassin du fleuve Congo, qui serait présidée par la MONUC avec la participation de toutes les parties congolaises, des gouvernements de la République centrafricaine et de la République du Congo et des institutions spécialisées des Nations Unies. Au cours de la visite qu'elle a effectuée à Mbandaka, le 20 mai, la mission envoyée par le Conseil de sécurité dans la région a déclaré le fleuve Congo ouvert à la navigation et la première péniche transportant du carburant pour la MONUC a quitté Kinshasa en route vers Kisangani via Mbandaka avec une escorte de la MONUC. Le déploiement de la MONUC contribuera également à la réouverture du réseau routier et au développement des régions où la force est déployée. De concert avec des donateurs potentiels, on prépare actuellement de nombreux petits projets locaux de reconstruction qui feront sentir rapidement leurs effets.

VIII. Aspects financiers

81. Mon budget révisé pour la MONUC concernant l'exercice financier actuel qui prend fin le 30 juin 2001 s'élève à 273,1 millions de dollars et tient compte de l'augmentation des ressources nécessaires découlant de la mise à jour du plan d'opérations de la Mission qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1341 (2001). La Cinquième Commission de

l'Assemblée générale a déjà examiné le budget révisé et a recommandé son approbation par l'Assemblée. En ce qui concerne l'exercice financier 2001-2002, qui commence le 1er juillet 2001, la Cinquième Commission a recommandé que l'Assemblée ouvre pour la MONUC un crédit initial de 200 millions de dollars portant sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2001, en attendant que je soumette mon projet de budget pour la Mission concernant l'ensemble de la période 2001-2002 pendant le débat principal de la cinquante-sixième session de l'Assemblée. L'Assemblée devrait donner suite prochainement aux recommandations de la Cinquième Commission.

82. Par conséquent, si le Conseil de sécurité approuve mes recommandations concernant la MONUC qui sont décrites ci-après, le montant initial des ressources nécessaires pour la Mission concernant l'exercice financier 2001-2002 serait couvert grâce au montant de 200 millions de dollars que l'Assemblée pourrait m'autoriser à engager pour les dépenses.

83. Au 31 mai 2001, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 32,7 millions de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix et non acquittées à cette date s'élevait à 2 320 200 000 dollars.

IX. Dispositions à prendre

84. Les mesures que la Commission militaire mixte et le Comité politique ont prises pour donner suite à la résolution 1341 (2001), dans laquelle le Conseil de sécurité demandait que soient établis des plans pour le retrait en bon ordre de toutes les troupes étrangères se trouvant sur le territoire de la République démocratique du Congo et pour le désarmement, la démobilisation, la réinsertion, le rapatriement et la réinstallation de tous les groupes armés visés dans l'Accord de Lusaka, sont décrites aux paragraphes 45 à 49 ci-dessus. Toutefois, l'élaboration de plans qui répondent aux exigences d'une troisième phase éventuelle du déploiement de la MONUC nécessitera un travail supplémentaire considérable. Comme il est indiqué au paragraphe 49, la plupart des parties n'ont pas encore fourni les informations détaillées demandées par la mission du Conseil de sécurité lors de sa réunion avec le Comité politique, tenue à Lusaka le 22 mai. Il faudra encore attendre au moins plusieurs semaines avant que des plans opéra-

tionnels précis et des sous-plans détaillés pour l'application puissent être mis au point et adoptés.

85. Il serait certainement précipité d'entamer une troisième phase du déploiement de la MONUC avant d'avoir achevé la phase de désengagement et de vérification, et sans pouvoir disposer de plans réalistes et approuvés. Néanmoins, l'impulsion donnée par le désengagement des forces et les retraits des forces étrangères ne doit pas être perdue. Il ne faut pas non plus permettre que les parties considèrent leurs nouvelles positions défensives comme permanentes. Le Secrétaire a donc actualisé le plan d'opérations de la MONUC afin d'assurer que la Mission dispose des ressources nécessaires à la fois pour achever la phase actuelle et pour se préparer en vue des tâches complexes et variées de la prochaine phase.

86. Le plan d'opérations révisé, qui a été mis au point au cours d'une visite effectuée auprès de la MONUC par les planificateurs du Département des opérations de maintien de la paix en avril, prévoit un stade initial au cours duquel la MONUC se préparerait en vue du passage à la troisième phase. Au cours de ce stade, la Mission continuerait à surveiller la présence des forces dans les nouvelles positions défensives ainsi que tout nouveau retrait des contingents étrangers. Pour des raisons d'ordre logistique et d'approvisionnement, il faudrait établir des installations de ravitaillement en carburant des hélicoptères à Manono, Ilebo, Boende et Basankusu, et déployer environ 200 militaires armés pour protéger l'équipement, les installations et les stocks dans chacune des quatre localités. À cette fin, il faudrait également déployer huit équipes supplémentaires d'observateurs militaires ainsi qu'une unité de police militaire de 75 personnes.

87. La MONUC continuera à surveiller les nouvelles positions défensives et à vérifier les retraits éventuels d'unités militaires étrangères du territoire de la République démocratique du Congo. On estime qu'il faudra 30 équipes supplémentaires de quatre observateurs militaires pour exécuter ces tâches. La MONUC devra peut-être établir un quartier général avancé de la mission dans l'est de la République démocratique du Congo, ce qui nécessitera un effectif d'une centaine d'observateurs militaires, selon les estimations préliminaires. En outre, la MONUC devra peut-être surveiller la démobilisation et la démilitarisation rapides des groupes armés au service des FAC ou des forces alliées. Dans ce cas, on estime qu'il faudra 40 observateurs militaires supplémentaires, soit une augmenta-

tion totale de 260 observateurs militaires par rapport aux effectifs actuels.

88. L'importance de la démilitarisation de Kisangani, conformément à la résolution 1304 (2000) et le rôle que la ville pourrait jouer dans le redressement économique et politique du pays sont évidents. On envisage donc un élargissement de la présence de la MONUC à Kisangani afin de faciliter ce rôle. Cet élargissement concernerait le personnel civil, notamment des spécialistes des questions politiques, des affaires humanitaires, des droits de l'homme, de la protection des enfants et de l'information. Des équipes supplémentaires d'observateurs militaires, qui auraient pour mission d'aider le RCD à achever son retrait de la ville et de surveiller l'application des plans de retrait, seraient également déployées. Une autre fonction importante de toutes les unités militaires et civiles dans la ville serait de réunir et d'analyser des informations en vue du lancement du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation à un stade ultérieur des opérations. Il faudrait en particulier recueillir autant d'informations que possible au sujet de la situation dans les Kivus. Il faudrait également renforcer les effectifs de l'unité de sécurité armée des Nations Unies. Cela impliquerait une augmentation correspondante des effectifs des unités de soutien logistique militaires et civiles à Kisangani.

89. On envisage une expansion considérable des effectifs civils de la MONUC dans les trois autres quartiers généraux de secteur à Kalemie, Kananga et Mbandaka, les transformant ainsi en centres opérationnels intégrés à partir desquels toutes les activités de la Mission pourront être exécutées. Des spécialistes civils seraient déployés dans toutes les localités où il y a une présence militaire de la MONUC. Des spécialistes des questions politiques seront également déployés dans certaines des capitales de la région. Afin de permettre à la MONUC de recueillir des données appropriées sur les champs de mines et de mener des campagnes de sensibilisation au danger des mines à l'intention des observateurs militaires et de la population civile des zones affectées, un Centre d'action antimines sera établi au quartier général de la MONUC, avec des antennes dans chaque quartier général de secteur.

90. Pour ce qui est des actions entreprises contre les mines terrestres, une perspective sexospécifique devrait être incorporée à toutes les étapes du choix des priorités dans ce domaine. Les activités prévues comprennent la conception d'une campagne de sensibilisation

aux mines, la désignation de zones prioritaires pour le déminage et l'enlèvement des munitions non explosées, la réinsertion des victimes, l'aide en matière de prothèses et la collecte et l'analyse des données relatives aux victimes.

91. Les problèmes que connaît la République démocratique du Congo ont un aspect sexospécifique important. Les femmes, les jeunes filles et les enfants ont été parmi les principales victimes et cibles des combats, et ont souffert d'une manière disproportionnée des effets indirects du conflit.

92. On s'attend à trouver des femmes parmi les combattants qui doivent être désarmés et démobilisés. En outre, un grand nombre des combattants de sexe masculin seront accompagnés de membres de leur famille, qui devront être logés dans des conditions adéquates. La réinsertion et la réinstallation à plus long terme des femmes qui accompagnent les combattants poseront également des problèmes particuliers. Il faudra tenir compte de la situation spéciale des femmes lorsqu'on traitera des questions relatives à la situation humanitaire, aux droits de l'homme et à la protection des enfants, ainsi que pour l'élaboration du contenu des programmes d'information. Par conséquent, la MONUC devrait être sensibilisée à ces préoccupations grâce à la création d'un service spécialisé qui fournira les orientations et les conseils nécessaires.

93. Le problème de la mise en place d'une administration civile effective, notamment pour assurer la sécurité et la sûreté de la population civile, dans les zones qui seront évacuées par les forces étrangères reste un sujet de préoccupation. Il ne fait aucun doute que ce sont les parties à l'Accord de Lusaka qui sont responsables au premier chef de la sécurité des civils congolais. Par conséquent, en élaborant leurs plans pour le retrait en bon ordre des troupes étrangères, les gouvernements concernés devraient tenir pleinement compte de cette exigence.

94. Les parties congolaises sont également responsables de la sécurité des civils dans les zones qui se trouvent sous leur contrôle de facto. Jusqu'à ce que des dispositions à plus long terme soient prises, il est envisagé que, dans l'immédiat, les autorités de facto qui sont en place continueront à assurer l'administration et le maintien de l'ordre public dans les zones qui doivent être évacuées.

95. Le rôle joué par la MONUC dans ce domaine sera donc très restreint, si ce n'est qu'à cause de ses effec-

tifs et de son déploiement limités. Le déploiement du personnel civil, notamment des spécialistes des droits de l'homme, de la protection des enfants et des affaires civiles, permettra à la MONUC de suivre dans une certaine mesure l'évolution de la situation. Ces efforts devront être renforcés grâce au déploiement ultérieur d'une composante police civile de la Mission.

96. Une première enquête indique que les structures de la police congolaise ont survécu dans l'ensemble du pays. Toutefois, il faudra peut-être clarifier le statut des policiers qui travaillent dans les zones contrôlées par des mouvements rebelles. Même si ces policiers appartenaient à la police nationale congolaise avant le début du conflit, ils ne sont peut-être plus acceptables pour le Gouvernement, à moins qu'un accord politique soit conclu en vue de rétablir une police nationale congolaise intégrée.

97. De nombreux policiers sont conscients que le retrait des forces étrangères sera suivi par un vide dans la situation en matière de sécurité. Bien que la police locale soit disposée à accepter la responsabilité du maintien de l'ordre public, il lui sera extrêmement difficile d'assumer ses responsabilités après des années de négligence en matière de formation, de ressources et de matériel. En outre, l'insuffisance et le versement irrégulier des salaires ont fait de la corruption un lieu commun, aggravé par des accusations de violences physiques, ce qui a entraîné un manque de confiance dans la police de la part des populations locales.

98. Il est donc envisagé, pour la première fois, de déployer le noyau d'une composante police civile au sein de la MONUC, qui fonctionnera initialement au quartier général. Cette petite unité, dirigée par un commissaire de police par intérim, effectuerait une évaluation plus approfondie de la police en tant qu'institution, de ses besoins et de ses capacités. L'objectif ultime de cette composante serait d'élaborer des recommandations concernant l'expansion ultérieure de la composante police civile de la MONUC dans toutes les localités où le personnel militaire de la Mission est déployé, ainsi que de fournir des conseils et une assistance aux pouvoirs locaux pour qu'ils puissent assumer leur responsabilité d'assurer la sécurité de la population.

99. La MONUC appuiera aussi activement l'ouverture du réseau de transports fluviaux, notamment grâce au déploiement de l'unité fluviale uruguayenne et d'une deuxième unité fluviale d'environ

200 personnes qui sera déployée par la suite. La réouverture du réseau fluvial non seulement stimulera les échanges commerciaux et facilitera la circulation des personnes et des biens, mais elle permettra également de réduire considérablement les coûts de fonctionnement de la MONUC, qui doit actuellement transporter tout le matériel et le personnel par voie aérienne, avec des coûts très élevés. En raison de l'importance de l'aspect économique, la MONUC devrait également recruter du personnel civil compétent dans ce domaine.

100. La MONUC devra également être renforcée grâce à la création d'une section intégrée civile/militaire de planification afin de coordonner l'appui au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion, au rapatriement ou à la réinstallation des groupes armés. Cela permettra à la MONUC d'aider la Commission militaire mixte à élaborer ses projets de plans et renforcera les liens déjà établis avec les organismes d'aide humanitaire et de développement qui peuvent apporter une contribution au processus. Étant donné qu'il y a de nombreuses indications selon lesquelles la MONUC devra probablement fournir une assistance pour le rapatriement ou la réinstallation des anciens combattants qui sont cantonnés dans des camps du Gouvernement (voir par. 41 ci-dessus), il faudra déployer le personnel d'appui militaire et civil nécessaire dans le cadre de la transition vers la troisième phase.

101. Comme il est indiqué dans mon sixième rapport (S/2001/128), la MONUC mettra en place un service d'information pour lui permettre d'expliquer et de préciser ses intentions et ses activités. Elle utiliserait la radio comme principal moyen de diffusion de ses messages. Il est donc envisagé d'installer un studio de radio et un émetteur à modulation de fréquence à Kinshasa, avec des émetteurs à Goma, Kisangani, Kalemie, Kananga et Mbandaka. La programmation couvrirait les activités de la Mission, le processus de paix, le programme de désarmement, la démobilisation, la réinsertion, le rapatriement ou la réinstallation des groupes armés, et, s'il y a lieu, le dialogue intercongolais.

102. Les agents chargés de la protection des droits de l'homme doivent être particulièrement attentifs à la situation particulière des groupes vulnérables et peuvent tirer parti des connaissances et expériences des organisations locales s'occupant des droits de l'homme et d'autres questions. La mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation des groupes armés augmentera aussi considérablement le volume de tra-

vail des sections civiles. Afin de renforcer davantage la composante civile de la MONUC, j'ai l'intention de nommer un représentant spécial adjoint qui sera spécifiquement chargé de la gestion et de la coordination au sein de la Mission, ainsi qu'entre cette dernière et les autres organismes des Nations Unies et donateurs opérant dans la République démocratique du Congo.

103. Compte tenu de l'étendue du pays, de la dégradation des infrastructures en matière de communications et des difficultés d'accès et de déplacement au-delà des localités les plus importantes, le concept d'opérations révisé prévoit un renforcement progressif des capacités en termes de personnel, de logistique et de matériel, afin de donner à la MONUC les moyens d'intervenir dans les délais requis et de manière effective, après que les parties aient entamé les processus de retrait de toutes les forces étrangères et de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation des groupes armés. Le renforcement préalable du soutien logistique de la Mission en vue d'appuyer les déploiements actuel et ultérieur revêt une importance capitale. Il faudra également développer les moyens médicaux de la MONUC, et notamment assurer un service d'évacuation sanitaire par avion.

104. Le nouveau concept révisé prévoit une augmentation de 2 500 membres du personnel militaire au maximum, en plus de l'effectif d'environ 3 000 hommes autorisé pour le mandat actuel de la MONUC, restant ainsi dans les limites de l'effectif de 5 537 militaires approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1291 (2000) du 24 février 2000.

X. Observations et conclusions

105. Je prends note avec un grand intérêt de l'évaluation de la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue dans la région des Grands Lacs, où elle a séjourné du 15 au 26 mai, et souscrit pour l'essentiel à ses conclusions. Je partage en particulier son optimisme modéré au sujet de l'avenir immédiat du processus de paix de Lusaka dans la République démocratique du Congo. Je nourris les mêmes appréhensions en ce qui concerne la précarité de la situation au Burundi qui est étroitement liée au conflit dans la République démocratique du Congo.

106. Il est encourageant de noter que les parties continuent de respecter le cessez-le-feu. Toutefois, des informations indiquant un mouvement vers l'est

d'éléments des groupes armés et leurs récentes incursions au Rwanda, au Burundi, en République-Unie de Tanzanie sont particulièrement préoccupantes. D'aucuns présumant que les groupes armés quittent la République démocratique du Congo afin de ne pas participer au programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation, dont les parties et la MONUC accélèrent la planification. Il ne peut toutefois y avoir de paix durable dans la République démocratique du Congo sans un règlement global de la situation au Burundi. Je saisis donc cette occasion pour m'associer à la mission du Conseil de sécurité dans la région qui a exploité les chefs d'État des pays intéressés à continuer conjointement de rechercher les moyens de surmonter leurs divergences de vues et à renforcer les domaines de coopération. Dans ce contexte, je suis encouragé par la visite effectuée récemment par le Président Kagamé à Harare, afin de s'entretenir avec le Président Mugabe, et par les indications selon lesquelles le Président Kabila et le Président Museveni pourraient être bientôt disposés à se rencontrer. Il serait particulièrement important que le Président Kabila et le Président Kagamé demeurent en contact étroit, notamment au sujet de la question des activités des groupes armés dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. À ce sujet, toute influence que les chefs d'État régionaux pourraient exercer sur les groupes armés, y compris les groupes burundais, afin qu'ils renoncent à la violence, ne peut qu'être utile.

107. Je me félicite de la poursuite de la coopération du Gouvernement avec la MONUC et demande aux mouvements rebelles d'offrir le même niveau de coopération. Il est également encourageant de noter que les parties se conforment, pour l'essentiel, au plan de désengagement d'Harare, contrôlé et vérifié par les observateurs militaires de la Mission. Je note que le FLC montre peu d'empressement à retirer ses forces dans la province de l'Équateur. Bien que M. Bemba ait pris quelques mesures initiales afin de respecter la promesse qu'il avait faite à la mission du Conseil de sécurité, le 25 mai, de retirer ses forces le 1er juin, son désengagement est loin d'être complet. La MONUC continuera de surveiller les opérations de désengagement du FLC jusqu'à leur achèvement. Elle dépêchera également des observateurs militaires et du personnel civil, si nécessaire, afin de vérifier toute indication suggérant que la population civile pourrait être en danger après le retrait des forces du FLC. Le Gouvernement assume également une responsabilité particulière

en matière de coopération dans ce domaine, et doit continuer à assurer la discipline nécessaire parmi ses forces armées dans la province de l'Équateur et ailleurs.

108. Les plans établis par la Commission militaire mixte et le Comité politique, en consultation avec la MONUC, en vue d'un retrait complet de toutes les forces étrangères du territoire congolais et du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation des groupes armés, ne constituent pas une base suffisante pour la poursuite des activités de l'ONU à ce stade. S'il ne dispose pas d'un certain nombre d'informations supplémentaires détaillées, le Secrétariat ne peut pas déterminer d'ajustements spécifiques au mandat et à la structure de la force de la MONUC et je ne peux donc pas faire de recommandation à ce sujet au Conseil de sécurité. Je souscris à la demande insistante adressée aux parties par la mission du Conseil de sécurité, afin qu'elles communiquent dans les plus brefs délais les informations détaillées requises.

109. Toutefois, bien que partiels, les progrès sensibles réalisés dans le désengagement des forces – phase II du déploiement de la MONUC – exigent un suivi approprié. Il est également nécessaire de tenir compte des travaux initiaux effectués dans l'élaboration de plans en vue du retrait des forces étrangères et du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation des groupes armés. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'autoriser une étape de transition vers la troisième phase du déploiement de la MONUC. Pendant cette phase intermédiaire, la Mission exécuterait les tâches décrites aux paragraphes 84 à 104 ci-dessus. Je ne demanderai pas, à ce stade, d'augmentation des effectifs militaires autorisés (5 537 officiers et soldats).

110. Cela dit, je rappellerai l'ampleur des nouvelles tâches auxquelles serait sans doute confrontée la MONUC dans une troisième phase éventuelle, comme je l'ai indiqué dans mon septième rapport (S/2001/373, par. 93 à 110). L'étape de transition que la MONUC va aborder entraînera, si les parties continuent d'honorer leurs engagements, la vaste gamme d'activités, avec les problèmes et risques connexes, envisagée pour la troisième phase. Ces activités exigeront probablement une augmentation importante des effectifs de la force.

111. Même pour cette étape de transition, en partie afin de préparer, en temps utile, le passage à une troi-

sième phase éventuelle, il sera nécessaire d'élargir considérablement la composante civile de la MONUC, y compris une nouvelle composante police civile, de même que ses capacités logistiques, comme indiqué aux paragraphes 88 à 104 ci-dessus. Il faut savoir que la Mission et l'ONU seront engagées dans la République démocratique du Congo pour une longue période de temps. Il serait donc prudent de planifier pour le moyen terme et de commencer dès maintenant à doter la Mission des ressources dont elle aura besoin. À cette fin, je recommande au Conseil de sécurité de proroger son mandat pour une période de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 15 juin 2002. Ce faisant, le Conseil manifestera son attachement au processus de paix et l'importance qu'il accorde à la République démocratique du Congo, afin de stabiliser la situation dans la sous-région. Dans le cadre des obligations qui m'incombent en ce qui concerne les rapports que je dois soumettre au Conseil, j'envisagerais d'établir, pendant cette période, des recommandations en vue de l'entrée dans la phase III, lorsque je jugerai le moment venu.

112. Il faut se féliciter du fait que Sir Ketumile Masire, facilitateur neutre du dialogue intercongolais, a annoncé qu'une réunion préparatoire pour le dialogue était prévue pour le 16 juillet. La MONUC continuera de soutenir ses efforts et espère que de nouveaux progrès seront réalisés dans le déroulement du dialogue. La révocation, le 17 mai, du décret-loi No 194 interdisant les activités des partis politiques est également une mesure positive dans cette direction.

113. L'annonce faite par la mission du Conseil de sécurité, lors de sa visite à Mbandaka, le 20 mai, concernant la réouverture du fleuve Congo revêt une importance plus que symbolique. Avec la création proposée d'une commission du bassin du Congo en avril, elle offre la perspective d'une revitalisation du commerce le long de la principale artère du pays, réseau de voies navigables. Le récent déploiement à Mbandaka de l'unité fluviale uruguayenne contribuera également dans une large mesure à accélérer ce processus. Les avantages pour Kinshasa, qui a vu ses disponibilités alimentaires diminuer en raison de l'interruption du trafic fluvial du fait de l'insécurité, devraient également être bientôt apparents. La MONUC envisage d'utiliser davantage le fleuve pour approvisionner ses contingents, réduisant ainsi sa forte dépendance à l'égard des transports aériens coûteux.

114. Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon Représentant spécial, M. Kamel Morjane, et au commandant de la force de la MONUC, le général Mountaga Diallo, ainsi qu'à tout le personnel civil et militaire de la Mission, pour les efforts qu'ils continuent de déployer, souvent dans des conditions très difficiles, afin de rétablir la paix dans la République démocratique du Congo.

Annexe

Mission des Nations Unies dans la République démocratique du Congo au 8 juin 2001

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>
Afrique du Sud	1	7	88	96
Algérie	13			13
Bangladesh	9	7		16
Belgique		5		5
Bénin	18	2		20
Bolivie		1		1
Burkina Faso	10			10
Canada	1	5		6
Chine	10			10
Danemark	1	1		2
Égypte	25	1		26
Fédération de Russie	14			14
France	1	2	3	6
Ghana	6			6
Inde	18	2		20
Indonésie	2	3		5
Italie		1		1
Jamahiriya arabe libyenne	1			1
Jordanie	22	6		28
Kenya	14	12		26
Malaisie	7	11		18
Malawi	17			17
Mali	1			1
Maroc		4	614	618
Mozambique	2			2
Népal	13	1		14
Niger	12	1		13
Nigéria	21	1		22
Pakistan	16	15		31
Paraguay	10			10
Pérou	4			4
Pologne	1			1
République tchèque	5	1		6
République-Unie de Tanzanie				
Roumanie	17			17

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		5		5
Sénégal	12	15	539	566
Suède	2			2
Suisse		1		1
Tunisie	19	4	220	243
Ukraine	9			9
Uruguay	24	15	405	444
Zambie	5	5		10
Total	363	134	1 869	2 366

